**Termes de référence**

|  |
| --- |
| Capitalisation des bonnes pratiques du projet Ness El Houma – Pépinière Urbaine Tunisie - Phase 2 |

**GENERALITES**

**I. INFORMATIONS GENERALES.**

**a) Handicap International – Humanité & Inclusion**

Humanité et Inclusion (HI), le nouveau nom d’Handicap International, est une organisation de solidarité internationale indépendante et neutre, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes, œuvrant notamment aux côtés des personnes handicapées pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

**b) Handicap International en Tunisie**

HI est active en Tunisie depuis 1992, et dispose d'une présence permanente dans le pays depuis 1997, dans le cadre d'un accord général de coopération signé avec le Ministère des Affaires Etrangères.

Les actions développées par HI au Maroc, en Tunisie et en Libye sont regroupées au sein d'un même programme, dont le bureau régional est basé à Tunis.

La Tunisie a ratifié la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées en 2008. Cependant, la prise en compte des personnes handicapées dans l'élaboration des politiques publiques est encore insuffisante.

HI mène de nombreux projets visant à améliorer l'accès à des services inclusifs et de qualité, à un environnement protecteur et à des opportunités de vie indépendante pour les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées.

Dans le domaine de l'inclusion économique, HI vise à créer de meilleures opportunités d'emploi pour les personnes handicapées, en particulier les femmes et les jeunes, grâce à une dynamique multipartite et à un soutien à l'inclusion des personnes, des entreprises, des acteurs de l'emploi (publics et privés) et de la société civile.

HI veille également à ce que les populations vulnérables soient prises en compte et incluses dans les mécanismes de gouvernance et les stratégies nationales.

HI mène également des activités visant à améliorer la prise en charge et l'inclusion des enfants atteints de troubles du spectre autistique, en promouvant une meilleure identification précoce, l'inclusion sociale, l'intégration dans les écoles ordinaires et la sensibilisation à l'autisme.

HI vise également à renforcer les capacités des institutions tunisiennes et à fournir un soutien technique pour aider les victimes de violence basée sur le genre et les personnes handicapées à faire respecter les lois protégeant leurs droits.

**II. CONTEXTE DE LA MISSION**

**Présentation du projet Pépinière Urbaine Tunisie**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du projet** | Pépinière Urbaine Tunisie |
| **Bailleur** | AFD – Agence française de développement |
| **Dates de mises en œuvre des activités** | 14 mois (01/07/2022 – 31/08/2023) |
| **Localisation/Zones d’intervention** | Tunisie - Grand Tunis, Gabès, Béja. |

Le dispositif Pépinière Urbaine Tunisie est financé par l’Agence Française de Développement AFD et exécuté par HI en partenariat avec l’association Lab’ess. HI en tant que chef de file du groupement assure le pilotage global du dispositif Pépinière Urbaine Tunisie et veille à la bonne gouvernance et gestion lors de la mise en œuvre. Le Lab’ess est spécifiquement en charge d’accompagner les porteurs de projets.

Le dispositif “Pépinière Urbaine” vise à promouvoir l’inclusion sociale des habitants issus des quartiers bénéficiaires du Programme de Réhabilitation et d’Intégration des Quartiers d’Habitation (PRIQH) en Tunisie. En complémentarité avec les programmes de réhabilitations en cours, l’action propose d’accompagner les populations locales vers une meilleure prise en compte de leurs besoins dans une démarche concertée et coordonnée. Le dispositif vise prioritairement les populations les plus vulnérables, notamment les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap.

Le projet a pour objectif général de développer des villes inclusives favorisant la cohésion sociale au sein des quartiers, le développement d’innovations socio-économiques et la participation citoyenne des habitant.e.s.

Pour cela le projet implique les habitant.e.s dans le but de favoriser un développement urbain inclusif de leurs quartiers depuis l’évaluation des besoins via des consultations, jusque dans les comités décisionnaires pluri acteurs en veillant à ce qu’ils/elles soient membres actifs. En outre, à travers la réalisation participative d’initiatives urbaines et micro-projets par et pour les habitants.e.s. le projet travaille au renforcement des liens sociaux au sein des quartiers.

**III. OBJECTIF DE LA MISSION**

Dans le cadre du déploiement de la phase 1 de la pépinière urbaine de la Tunisie, 30 initiatives urbaines et 16 micro-projets ont été mis en œuvre au niveau des quartiers PRIQH cibles à Gabés et à Tunis (Zones A, A bis et B). Actuellement, 10 nouveaux projets sont en cours d'exécution dans le cadre de phase 2 du projet dans le gouvernorat de Béja (Zone C).

HI a apporté son soutien aux acteurs publics et associatifs impliqués dans le déploiement de ces projets, en mettant en place des modalités et des mécanismes de gestion nécessaires pour assurer la durabilité des aménagements et renforcer les dynamiques citoyennes créées. Dans cette optique, HI souhaite produire un document de capitalisation des bonnes pratiques de gestion d'initiatives urbaines.

Plus précisément, la capitalisation vise à retracer la méthodologie utilisée pour la mise en œuvre des pratiques de bonne gestion et gouvernance d’initiatives urbaines, en identifiant les facteurs de réussite et les recommandations.

Les bonnes pratiques collectées et documentées pourront donner des orientations aux acteurs œuvrant dans le domaine du développement local et le soutien aux dynamiques de concertation et participation citoyenne.

Les bonnes pratiques présentées dans ce document sont également destinées à orienter/guider les équipes de HI qui souhaitent travailler sur ces questions ainsi qu’à encourager d’autres organisations à s’approprier de la démarche.

**IV. RESPONSABILITES ET TACHES DU PRESTATAIRE ET LIVRABLES ATTENDUS**

Sous la coordination de la cheffe du projet et l’équipe projet, le prestataire mobilisé sera chargé de :

**Phase A : Préparation d’un atelier national d’identification des bonnes pratiques**

* Organisation d’une réunion avec les équipes projet afin de récolter et analyser les données disponibles sur le projet et les bonnes pratiques potentielles ;
* Préparation d’un atelier national d’une journée pour l’identification et l’analyse des bonnes pratiques qui rassemblera les équipes projet, les associations accompagnées ainsi que les acteurs publics dans les zones d’intervention du projet ;
* Définition de la méthodologie de l’atelier, des outils et sessions de travail permettant d’identifier, analyser et documenter les bonnes pratiques.

**Phase B : Organisation et animation de l’atelier national d’identification des bonnes pratiques**

* Animation de l’atelier.
* Appui à l’identification des bonnes pratiques répondant à certains critères tels que l’impact, l’efficacité, la reproductibilité, la pérennité et d’autres définis de manière concertée avec l’équipe et les partenaires du projet.
* Tenue d’un atelier de débriefing avec l’équipe projet pour la validation finale des pratiques et la démarche de réalisation du document

**Phase C : Production d’un document de capitalisation de bonnes pratiques de la Pépinière Urbaine :**

Le document présentera les éléments suivants pour chaque bonne pratique :

* Introduction : description du contexte avant le démarrage de la pratique. (Quelle était la situation avant que la pratique n’entre en jeu ? Quels étaient les défis ou difficultés à surmonter ? En quoi cette pratique était-elle nécessaire ? Quels changements la bonne pratique devait-elle apporter ?)
* Description de la bonne pratique et de son développement. (Décrivez la pratique, Comment la pratique a-t-elle commencé ? Quelles ont été les principales raisons de sa mise en place ?)
* Principaux changements. (Quels types de changements se sont produits depuis que la pratique a commencé ? Pourquoi ces changements ? Qui sont les plus concernés par ces changements ?)
* Facteurs qui ont permis le succès de cette pratique : comprendre le processus de changement. (Qu’est-ce qui a permis ces changements ? Quels sont les principaux facteurs ?)
* Analyse. (Cette pratique est-elle reproductible, efficace, pérenne ?)
* Recommandations. (Qu’est-ce qui pourrait permettre de poursuivre cette pratique ? qui devrait être impliqué ? etc.)

**Livrables attendus :**

* Procès-verbal (PV) de réunions (au plus tard 3 jours après la tenue de la réunion)
* Documents de méthodologie d’identification des bonnes pratiques pendant l’atelier national y compris les outils à utiliser lors des travaux de groupe. (28/08/2023)
* Sommaire du document de bonnes pratiques incluant la structure de la fiche de documentation de bonnes pratiques Draft de document de bonnes pratiques de 20 pages. (7/09/2023)
* Document final de bonnes pratiques (date limite : 14/09/2023)

**V. DOSSIER DE CANDIDATURE & EVALUATION**

1. **Critères d’évaluation :**

|  |  |
| --- | --- |
| Critères d’évaluation | Points |
| Méthodologie d’intervention :   * Maitrise & compréhension des TdRs * Adéquation de la note méthodologique avec les objectifs de la mission. | 20 |
| Calendrier de mise en œuvre :   * Cohérence du chronogramme proposé avec les échéances de la mission | 15 |
| Profil :   * Pertinence du parcours et de l’expérience professionnelle de l’équipe proposée * Expertise en matière de production de documents similaires ; * Références de travaux similaires | 40 |
| Offre financière | 25 |
| Total | **100** |

1. **Modalités de candidature :**

**Eléments constitutifs des dossiers de candidature :**

Les dossiers de candidature des consultants intéressés par la présente mission devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

A propos du prestataire :

* Une lettre de motivation incluant une explication de la plus-value du prestataire pour cette mission
* Un CV (formation, expérience dans les domaines mentionnées dans les TDR, liens vers publications pertinentes…)
* Au moins 3 références et exemples de travaux comparables.

A propos de la proposition technique et financière :

* Une proposition méthodologique et technique, incluant : compréhension des TDR et des enjeux de la mission, méthodologie proposée.
* Un calendrier, détaillant les étapes de la prestation.

Un devis comprenant, a minima, le détail des honoraires et des coûts opérationnels du projet (trajets entre les zones d’interventions, hébergement, coûts des ressources humaines mobilisées, etc.) Le prestataire doit s'assurer de faire une proposition financière conformément à son régime fiscal applicable. Si la loi du régime fiscal applicable l'exige, le retrait d'impôt peut s'appliquer.

Le prestataire devra souscrire à ses propres frais toutes les assurances nécessaires (y compris la couverture rapatriement et l'assurance responsabilité civile) et fournir à HI l'attestation d'assurance correspondante.

HI s'engage pour la protection de l'enfance et la protection des bénéficiaires contre les abus et l'exploitation sexuels. Le(s)prestataire(s) sélectionnée(s) devrai(en)t approuver et respecter ces politiques éthiques et le code de conduite : voir paragraphe sur éthique et valeurs.

Les dossiers complets sont à envoyer par email à l’adresse suivante : [appel-offres@tunisie.hi.org](mailto:appel-offres@tunisie.hi.org)

**La date limite de réception des offres est le 27/08/2023 à 23h59**

**NB : *Tout document remis (proposition technique et financière, CV) devra être signé, paraphé, daté et cacheté par les prestataires.***

**VI. PRINCIPES ET VALEURS**

Le prestataire au cours de sa mission s’engage à respecter les lois locales dans ses activités professionnelles et à agir conformément aux principes éthiques et politiques institutionnelles de HI ci-dessous jointes.

**Politiques institutionnelles HI de protection et de lutte contre la corruption :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Code de conduite HI | Politique de HI en matière de Protection des bénéficiaires contre les actes d'exploitation et de violence sexuelle : | Politique de HI en matière de protection de l’enfance | Politique de HI de lutte contre les fraudes et la corruption |
| <https://www.handicap-international.ch/sn_uploads/fck/HI_CodeDeConduite_2018.pdf> | <https://www.hi.org/sn_uploads/document/PI_ProtectionDesBeneficiaires.pdf> | <https://hi.org/sn_uploads/document/PI02_HI-Protection-Enfance_FR.pdf> | <https://hi.org/sn_uploads/document/PI04_PI_politique-lutte-contre-fraude-corruption.pdf> |